

# INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER



Pour **arrêter de fumer**, faites-vous aider en appelant le :

**39 89** (0.15€/min depuis une poste fixe, Tabac Info Service)

Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 fixant les conditions de l'interdiction de vapoter dans les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif.

Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif.

Article 11 du règlement intérieur.